

A Epinal, le 19 mars 2020

Monsieur Pierre ORY  
Préfet des Vosges  
PREFECTURE DES VOSGES  
BP 586  
88021 EPINAL CEDEX

Monsieur le Préfet,

La CAPEB Vosges est, en ce moment, entièrement mobilisée pour contribuer à la lutte contre l'épidémie de COVID 19.

A ce titre, nous avons relayé auprès des entreprises que nous représentons toutes les informations émanant de vos services notamment le guide d'accompagnement.

Dans un **contexte d'urgence sanitaire voire « d'état de guerre »**, nous leur avons également adressé un message à savoir :

- **Prendre toutes les dispositions pour respecter les consignes de sécurité** en matière sanitaire (distance d'un mètre, pas de contact physique, port de masque, port de gants, etc.) également lors des déplacements des ouvriers/compagnons et lors des pauses/ déjeuner, etc.
- **Donner la priorité** à la mise en sécurité des installations et des chantiers.
- **S'assurer de l'accord de son client et de ses salariés** avant toute intervention sur un chantier en site occupé ou en construction neuve.
- **Arrêter, sauf exception**, la réalisation de leurs chantiers dans la mesure où la responsabilité du chef d'entreprise pourrait être recherchée en cas d'infection des salariés et des clients.

Un message faisant appel à leur responsabilité et à leur civisme les incitant à cesser leur activité sauf pour les activités prioritaires et les situations d'urgence.

Seulement, les messages contradictoires du Président, de ses ministres et plus particulièrement l'intervention télévisée de Mme PENICAUD de ce matin sur LCI sont scandaleux, ils sèment la confusion laissant entendre que les entreprises devraient continuer à « assurer le fonctionnement de l'économie » malgré la gravité de la situation sanitaire.

Et pendant ce temps :

- Tous les grands chantiers du bâtiment ont été fermés par les donneurs d'ordre.
- Des artisans qui intervenaient seuls en extérieur se sont vu prier d'arrêter leur activité par les forces de l'ordre.
- Les fournisseurs cessent ou réduisent très fortement leur activité
- Les cabinets d'architectes s'arrêtent
- L'approvisionnement de certains matériaux et pièces n'est plus assuré
- Les salariés sont inquiets et ne souhaitent pas être exposés à une contamination.
- Les clients annulent les chantiers et les interventions prévues car ils ne souhaitent pas prendre le risque d'une exposition au virus par les salariés.

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération notre étonnement et notre désarroi face à ces discours contradictoires.

Il faut que les entreprises puissent être rassurées, accompagnées et indemnisées pour la cessation de leur activité consécutive à la crise sanitaire, notamment par le biais de l'activité partielle.

Il en va de la survie de notre économie.

Nous sommes persuadés que vous comprenez qu'il y a urgence.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le Président  
Jean-François HOUILLON

